



RAID AIR CALEDONIE DE L'ÎLE DES PINS REGLEMENT & INFORMATIONS

1/ EPREUVE

Air Calédonie, la Mairie de l'Île des Pins et Sud Tourisme vous invitent à la **28^{ème} édition du RAID AIR CALEDONIE DE L'ÎLE DES PINS**, qui se déroulera le **samedi 17 octobre 2026**.

Le **RAID AIR CALEDONIE DE L'ÎLE DES PINS** est une course pédestre qui se court en individuel sur un parcours entièrement balisé.

2/ DEROULEMENT

3 parcours vous sont proposés :

- Grand Raid : un parcours chronométré d'environ 18km avec la reprise du parcours historique du raid,
- Mini Raid découverte : un parcours non chronométré d'environ 10km avec des passages sur la crête du pic Meunier, du Pic N'ga et des belles plages de Kunié,
- Parcours familial : un parcours non chronométré d'environ 4km sur la presqu'île de Kuto.

Le départ des courses sera donné entre Kuto et Kanumera, après l'arrivée des passagers du Betico (environ 10h). Les passagers devront déjà être en tenue pour courir le raid. Les sacs des concurrents, seront directement déposés au gîte Nataïwatch, au niveau de l'arrivée. L'arrivée de la course se fait sur la plage de Kanuméra en face du gîte Nataïwatch.

Matériel obligatoire pour la course :

- Des chaussures fermées,
- Un couvre-chef (casquette, bob ou Buff),
- Un gobelet,
- Le port du dossard non plié sur la poitrine, avec des épingles (fournies par l'organisation) ou un porte dossard,
- et au **minimum 1,5L d'eau pour le Grand Raid et le Mini Raid, 1L pour le parcours familial**.

Des ravitaillements en eau sont prévus sur le Grand et le Mini Raid.

Vos dossards vous seront remis le jour même jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

3 / DROIT D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font en ligne sur www.challenge-org.nc (paiement par carte bancaire) ou à notre bureau au 3 impasse Uitoé à Magenta Plage à Nouméa (paiement en espèces ou chèques



uniquement).

Pour valider son inscription, chaque participant doit :

- fournir un PPS ou licence FFA datant de moins d'un an.
- payer le montant relatif au parcours.

L'inscription est considérée comme définitive lorsque l'individu a rempli l'ensemble des obligations précédentes.

Tarifs :

Le tarif d'inscription inclut le transfert de vos bagages du quai du Betico au Nataiwatch pour les coureurs arrivant le samedi matin avec le bateau, ainsi que buffet de produits de la mer du samedi soir. L'hébergement et autres transports à l'île des Pins sont à votre charge.

Tarifs HT :

- Grand Raid : **7500 F CFP**
- Mini Raid découverte : **6850 F CFP**
- Parcours Familial : **4500 F CFP**

Des frais supplémentaires de gestion et de paiement en ligne de 400 F CFP seront appliqués au moment du paiement.

Il est possible de prendre un **Forfait accompagnateur (repas + navettes départ-arrivée) : 3 850 F/adulte et 1 500 F/enfant de 6 à 12 ans. Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans**

Date limite d'inscription : Mercredi 14 octobre à minuit

Annulation / Remboursement

Si vous souhaitez annuler votre participation au **RAID AIR CALEDONIE DE L'ÎLE DES PINS** vous pouvez le faire jusqu'au mercredi soir minuit AVANT LA COURSE (mercredi 14 octobre) en envoyant un email à l'adresse contact@challenge-org.nc. Vous serez alors remboursé du montant hors taxe de votre inscription moins 10% de frais de gestion (voir CGV Eticket).

Assurance : elle n'est pas obligatoire, mais nous conseillons fortement aux concurrents d'en souscrire une auprès de leur compagnie d'assurance.

Domage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

4/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au parcours du **RAID AIR CALEDONIE DE L'ÎLE DES PINS** est ouverte à toute personne, homme ou femme, dans les conditions d'âge suivant :

- Grand Raid : ayant 18 ans révolus à la date du raid (née avant le 17 octobre 2008)



- Mini Raid découverte : ayant 12 ans révolus à la date du raid (née avant le 17 octobre 2014)
- Parcours familial : ayant 3 ans révolus à la date du raid (née avant le 17 octobre 2023)

Les conditions durant le raid peuvent être difficiles (vent, froid, pluie, galets glissants...). Un bon entraînement est nécessaire.

Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir, à l'allure de leur choix, sur un parcours chronométré de 18 km, 10km ou 4km en montagne.

La participation au **RAID AIR CALEDONIE DE L'ILE DES PINS** entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de l'évènement.

- Condition médicale

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
- ou Pass Prévention Santé disponible à l'adresse suivante <https://pps.athle.fr/>

Si vous ne fournissez pas de PPS ou de licence valide au moment de votre inscription, vous ne serez pas chronométré, ni classé. Les coureurs du Grand Raid qui n'auraient pas fourni leur justificatif seront basculés sur le Mini Raid découverte.

Tous les PPS et licences sportives seront vérifiés individuellement.

Pour votre propre sécurité, si vous êtes enceinte, vous n'êtes pas autorisée à participer aux raids. En validant votre inscription, vous attestez que vous n'êtes pas enceinte.

- Sécurité et assistance médicale

Les postes de contrôle, implantés à divers points des parcours, sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.

Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Pour faire appel aux secours, un participant peut :

- se présenter à un **poste de contrôle**,
- appeler le **numéro d'urgence** ;
- faire appeler le **numéro d'urgence** par une autre personne.

Chaque participant a l'**obligation de porter assistance à toute personne en danger** et de prévenir les secours.



En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux secours qui prendront, à ce moment-là, la direction des opérations et mettront en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du participant de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Le numéro d'urgence est le **97 34 88**.

Il est strictement **interdit de s'éloigner des chemins balisés** quelle qu'en soit la raison. Tout participant qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Il est de même interdit de couper un sentier, afin d'éviter l'érosion et la dégradation des sites naturels.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer aux règles de sécurité imposées par l'organisateur, et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

- Postes de contrôle et postes de ravitaillement

Un contrôle peut être effectué à tout poste de ravitaillement.

Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

Les ravitaillements proposeront de l'eau et de la nourriture.

- Abandon et rapatriement

Sauf blessure, **un participant ne doit pas « abandonner » ailleurs que sur un point de contrôle**. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui lui indiquera comment retourner au village en toute sécurité.

Toute personne ayant quitté le raid avant de l'avoir terminé et sans en aviser l'**Organisateur** devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

5/ MODIFICATION/ANNULATION DU RAID

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de contrôle et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...), le raid sera annulé.

En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption du raid, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.



Le parcours et les profils de la course sont mis en ligne sur le site de Challenge Organisation :
<http://www.challenge-org.nc/>

6/ REMISE DES PRIX ET RECOMPENSES

La remise des prix aura lieu le samedi soir de la course à **19h au site où se déroulera le buffet**.
Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du Grand Raid seront récompensés.

7/ VOTRE VOYAGE VERS L'ÎLE DES PINS

Voyage A/R Nouméa-Île des Pins - Avion

Pour les inscrits au raid uniquement : Bénéficiez de 20% de réduction sur le montant HT du billet d'avion Air Calédonie pour un voyage du 14/10 au 21/10 inclus (remise applicable sur les tarifs HT et hors frais de service de l'ensemble de la grille tarifaire publique hors promotions, dans la limite des places disponibles).

Pour en bénéficier, la réservation doit être effectuée par mail à convention@air-caledonie.nc avec en objet du mail le tourcode reçu, dans le corps du mail la demande de réservation (dates et horaires de voyages souhaités), votre pièce d'identité et la copie de votre confirmation d'inscription au RAID AIR CALEDONIE DE L'ÎLE DES PINS.

Si vous optez pour le camping, il est possible de réserver votre fret pour acheminer votre matériel. N'hésitez pas à consulter le site de la compagnie pour préparer au mieux votre expédition :
<https://www.air-caledonie.nc/expedier-du-fret/>

8/ IMAGE

Par sa participation au **RAID AIR CALEDONIE DE L'ÎLE DES PINS**, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur et ses ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre du **RAID AIR CALEDONIE DE L'ÎLE DES PINS** en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La participation au RAID AIR CALEDONIE DE L'ÎLE DES PINS implique l'acceptation, sans dérogation, par chaque concurrent de ce présent règlement.

8 / RENSEIGNEMENTS:



Challenge

BP 9131 - 98 807 Nouméa

Tel : 25 35 11

Web: www.challenge-org.nc / e-mail: challenge-org@canl.nc

Organisation : 3 impasse Uitoé